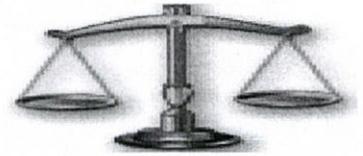




REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 01^{er} NOVEMBRE 2023

Président : Almou Gondah A.

Membres : Gerrad Delanne
Oumarou Garba

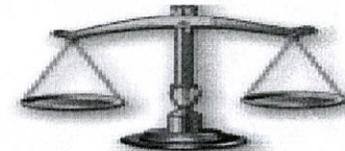
Greffière : Abdou Djika Nafissatou

N ^o	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEURR(S)	RÉSULTATS
CONCILIATION				
AFFAIRES				
1	359/23	Société Manal BTP/H	Hassan Youssouf Khatari	Constate l'échec de la tentative de conciliation ; Renvoie à l'audience du 1 ^{er} novembre 2023 pour les plaidoiries,
2	354/23	Agence Nassiha SARLU	SONIBANK S.A	Constate l'échec de la tentative de conciliation, Ordonne la jonction de la procédure n ^o 354 à la procédure n ^o 365/23 pour qu'elle soit désormais sous le n ^o 354 ; Dit que le dossier n'est pas en état d'être jugé, Renvoie devant Nous Almou Gondah Juge de la Mise en Etat pour y procéder à ladite mise en état.
3	324/23	Société GSD	Société Manutention Africaine	Renvoie au 21 novembre 2023 pour transaction à la demande de Me Lopy
4	368/23	Société Nigérienne de Banque	Etat du Niger	Constate l'échec de la tentative de conciliation, Ordonne la jonction de la procédure n ^o 354 à la procédure n ^o 365/23 pour qu'elle soit désormais sous le n ^o 354 ; Dit que le dossier n'est pas en état d'être jugé, Renvoie devant Nous Almou Gondah Juge de la mise en état pour y procéder à ladite mise en état.





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

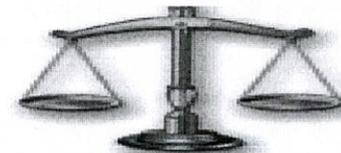


5	371/23	Nouhou Morou	Soumaila/ CSP Soudiata Keita	Constate l'échec de la tentative de conciliation ; Renvoie devant nous Almou Gondah Abdourahamane pour la mise en état ;
CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)				
1	152/2.3	Mme Seydou Salifouzé Kadi	Orabank Niger	Renvoie au 21 novembre 2023 pour transaction
2	315/23	Mr Souley Tamirou	Société Proxifina Niger SA	Délibéré au 22 novembre 2023
3	308/23	Société Manal SARLU	Mr Hassan Khatari Youssouf	Renvoie au 21 novembre 2023 pour transaction à la demande des parties
4	248/23	Abdou Ahmed Ousmane	Ibrahim Tahirou Maiguizo	Délibéré au 22 novembre 2023
5	239/23	Banque Atlantique Niger "BA-Niger"	Société Auxigages SA	Révocque l'ordonnance de clôture e renvoie devant nous Almou Gondah pour la mise en état
Délibéré du Jour				





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



1	169/23	Moussa Abdourahamane	Moussa Bako et ONG « ONIDEF »	Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort : En la forme <ul style="list-style-type: none">- Reçoit l'exception de sursis à statuer soulevée par Moussa Abdourahamane ;- Sursoit à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale pendante devant le 1^{er} cabinet d'instruction de pôle judiciaire spécialisé en matière économique et financière du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey ;- Délai d'appel dans un délai de 08 jours.
2	260/23	Bouhari Maman	Dotcho SARL, Moussa Houdou Younoussa	Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en dernier ressort : <ul style="list-style-type: none">- Reçoit monsieur Bouhari Mamane en son action régulière en la forme,- Au fond, liquide provisoirement les astreintes à 13.200.000 FCFA pour compter du 22 mars 2023 au 31 juillet 2023 en exécution du jugement n0 132 du 24 août 2022 ;- Condamne Monsieur Moussa Houdou Younoussa et la Société Dotcho SARL à payer ladite somme à Mr Bouhari Mamane ;- Dit que l'exécution provisoire est de droit ;- Condamne les défendeurs aux dépens ;- Avise les parties de leur droit de pourvoi dans un délai d'un mois devant la Cour de Cassation par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.

Arrêté le présent rôle à dix (10) dossiers

